

ABONNEMENT

SAUMUR
En avant... 25 fr.
En arrière... 13
Trois mois... 7
Poste
En avant... 25 fr.
En arrière... 13
Trois mois... 7
En s'abonne
A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

INSERTIONS

Annonces, la ligne... 20
Réclames, —... 30
Faits divers —... 75

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

RESERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne
A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux: 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 11 MAI

INFORMATIONS

LES ÉLECTIONS MUNICIPALES

Il se produit, à propos du scrutin de ballottage pour les élections municipales, ce qui est arrivé pour le premier tour. Le gouvernement communique aux journaux des statistiques dont le moindre défaut est d'être inexactes. Nous en pourrions citer plus d'un curieux exemple. C'est ainsi que le gouvernement fait dire que les républicains ont conquis le conseil municipal de Cezériat dans l'Ain. Or c'est précisément le contraire qui a eu lieu. De républicain, le conseil, après les scrutins de ballottage, devient conservateur.

Nous le répéterons sans cesse à nos amis. Qu'ils ne se laissent pas émouvoir par les renseignements que donnent les journaux républicains; qu'ils ne croient pas à une défaite qui n'a pas été subie. Qu'ils attendent le moment où pourra être dressée une statistique peut-être pas absolument républicaine, mais absolument sérieuse.

On lit dans la Liberté:

« Nous apprenons que la justice croit être sur la piste des auteurs de l'explosion du restaurant Véry. Si l'on peut faire la preuve des bruits qui courent, nous croyons que la surprise sera grande dans le public lorsqu'il connaîtra les noms des personnes soupçonnées, dont l'une, d'ailleurs, est gardée à la disposition de la justice. »

M^r D'HULST

Des reporters ont fait tenir au député du Finistère un langage plus que singulier à propos de la dernière lettre de Léon XIII. M^r d'Hulst déclare qu'il n'a eu de conversation avec aucun journaliste à ce sujet.

L'IMPÔT FONCIER

Le ministre de l'intérieur a transmis au ministre des finances les vœux exprimés par les deux tiers des Conseils généraux pour le dégrèvement de l'impôt foncier sur les propriétés non bâties.

LES OBSÈQUES DE VÉRY

Les obsèques de Véry auront lieu probablement vendredi matin; la levée du corps se fera à l'hôpital Saint-Louis. M. Loubet, président du conseil, prendra la parole.

Comme pour les obsèques de Hamonot, celles de Véry auront lieu aux frais de l'Etat.

LE CARDINAL LAVIGERIE

Suivant une dépêche d'Alger adressée au Figaro, le cardinal Lavigerie serait au plus mal; il aurait depuis deux jours perdu connaissance.

D'autre part, l'Agence Havas publie cette dépêche d'Alger:

« L'état du cardinal Lavigerie, atteint depuis longtemps d'une paralysie rhumatismale, qui s'était aggravée depuis quelques jours, est en amélioration aujourd'hui. »

PIE IX ET LÉON XIII

Dans le Figaro, M. Emile Olivier met en contradiction la doctrine de Pie IX et celle de Léon XIII au sujet de l'acceptation du gouvernement établi; il conclut que entre les deux opinions opposées les catholiques ont le choix puisqu'il ne s'agit pas d'un article de foi.

LA DYNAMITE

On télégraphie de Béthune, 10 mai: « Dans la nuit de dimanche à lundi, le nommé Jean-Baptiste Fourmont, ouvrier mineur, âgé de 23 ans, se trouvait dans un estaminet des coron de la fosse 4 à Bruay, il était

ivre et proférait des menaces, disant qu'il avait dans sa poche des cartouches de dynamite et qu'il allait faire sauter la mairie.

» On requit la gendarmerie et Fourmont fut mis en état d'arrestation. En le fouillant, on trouva en sa possession 8 cartouches de dynamite et un morceau de mèche. dès lors on le jugea de bonne prise et on le conduisit à la prison de Béthune où il fut écroué lundi matin, après avoir subi un interrogatoire sommaire.

» Dans l'après-midi d'hier, le procureur de la République se rendit à Bruay en compagnie du prisonnier, étroitement surveillé, pour avoir certaines explications; mais Fourmont refusa obstinément de parler. »

A FOURMIES

M. Hublet, dont la fille a été tuée l'an dernier, est l'inventeur d'une machine à détruire la vermine. Lundi, il promenait cette machine sur un camion, dans le but de narguer les socialistes.

Une bande de 300 gamins et filles entoura le camion et brisa la machine.

La police et la gendarmerie ont fait rentrer la voiture, mais elles n'ont pu disperser la foule, qui continue à circuler dans les rues en chantant des refrains révolutionnaires.

Les dragons cantonnés à Glageon ont été prévenus par le télégraphe de se tenir prêts à venir à Fourmies.

LES FÊTES DE JEANNE D'ARC

A ORLÉANS

La ville d'Orléans célébrait vendredi soir et samedi, avec la solennité habituelle, le 463^e anniversaire de sa délivrance par Jeanne d'Arc. Vendredi soir, les troupes, artillerie et infanterie, massées sur la place de la cathédrale, après avoir parcouru en grande pompe le trajet de la place des Tourelles (fort emporté par Jeanne,

le soir du 7 mai 1429), à la cathédrale de Sainte-Croix, faisaient un cortège d'honneur à l'étendard de la Pucelle, remis par le maire à Mgr l'archevêque de Bordeaux qu'entourent les évêques d'Orléans, Luçon, Verdun et Saint-Dié, et un nombreux clergé. Les prélats donnent leur bénédiction à la foule, le Magnificat retentit, et en même temps que les salves d'artillerie, le son des cloches, les fanfares militaires mêlent leurs voix puissantes, la cathédrale apparaît, du sommet à la base, illuminée d'une manière féerique.

L'étendard glorieux passe cette nuit dans la basilique décorée superbement, entouré des bannières de ceux qui furent les collaborateurs de Jeanne dans l'œuvre de la délivrance, Xantrailles, La Hire, Dunois.

Le lendemain, le vaste édifice ne suffisait pas à contenir la foule, aux premiers rangs de laquelle armée, magistrature, autorité civile et administrative voyaient figurer leurs plus hauts représentants, accourue pour entendre M. le chanoine Le Nordez, dans un éloquent panegyrique, montrer le caractère pacificateur de la mission de Jeanne d'Arc.

La fête n'était pas terminée. La procession s'organise: sur une longueur de plus d'une demi-lieue, on voit tour à tour défiler toutes les troupes de la garnison, musique en tête, les sapeurs-pompiers, les députations des écoles, des sociétés, des administrations, la municipalité, le clergé et le grand séminaire, l'étendard de Jeanne d'Arc, les prélats, les châsses des saintes reliques, et, fermant la marche, les généraux, la Cour d'appel, le préfet, toutes les autorités constituées, s'associant dans un commun hommage à la libératrice d'Orléans.

Le cortège se rend à la place des Tourelles, et, après un parcours de deux heures, revient à la cathédrale. Sur la place du Martroi, les troupes portent les armes en passant devant la statue de Jeanne d'Arc, sur la tête de laquelle

44 Feuilleton de l'Écho Saumurois

LE FILS DE L'ASSASSIN

PAR AUGUSTE VILLIERS

Troisième Partie: La Terre libre

I — LE DÉPART

Deux jours après les événements que nous venons de raconter, André Rémy était dans sa chambre vers dix heures du matin.

Il n'avait pas revu Armande. Des paquets gisaient çà et là autour de lui et annonçaient un départ prochain.

Triste, mais résigné, il regarda l'heure à sa montre.

— Allons, dit-il, voilà bientôt l'heure de partir; je dois prendre le train de midi à la gare Saint-Lazare, je vais dire que l'on attelle. Il se levait, lorsqu'un pas qu'il connaissait bien se fit entendre dans l'escalier.

— C'est M. Martel, murmura-t-il.

— C'était M. Martel, mais il n'était pas seul. Un instant, André Rémy eut l'espoir de voir apparaître Armande, mais cet espoir fut déçu.

L'aveugle était conduit par le petit Prosper et par Pluton, qui arriva bon premier à la porte de celui qu'il regardait comme son maître.

La visite de M. Martel fut touchante et courte.

Il venait serrer un dernière fois la main de son sauveur, de celui qu'il aurait voulu nommer son fils.

André l'assura de son dévouement, et les deux hommes se quittèrent fort émus, sans dire un mot de plus.

Le vieillard reprit l'escalier, guidé par Prosper, mais Pluton, le gros chien noir, vint se concher aux pieds de Jacques et le regarda avec ses bons gros yeux roux.

Le jeune homme le flatta de la main en lui disant:

— Oui, mon Pluton, tu veux être le dernier à me dire adieu. Tu ne connais pas les préjugés, toi... Tu dis, j'aime celui-là, et tu te donnes à lui, tout entier, sans arrière-pensée.

Et l'homme et le chien se regardaient ainsi, le chien heureux, l'homme attendri.

— Eh bien, continua André Rémy, si je t'emmenais avec moi, j'aurais au moins un souvenir d'ici, un souvenir d'elle.

» C'est dit, nous verrons l'Amérique ensemble.

Comme s'il avait compris, le chien se dressa sur ses pattes, battit de la queue et jappa joyeusement.

A ce moment quelqu'un se présenta dans l'encadrement de la porte.

André Rémy se retourna.

— Tiens, dit-il, c'est Prosper! que veux-tu, mon garçon?

— Vous parler, monsieur.

— Quel air grave tu prends?

— Non, monsieur, mais j'ai du chagrin.

— Toi! Pourquoi?

— Parce que vous en avez.

— Ah!... Qui te dit que j'ai du chagrin?

— Personne, je devine.

— Alors, tu viens me dire adieu, car tu sais que je pars... Allons, merci Prosper, tu es reconnaissant, c'est d'un bon cœur. Je t'ai d'ailleurs recommandé à M. Martel et à Mlle Armande.

— Ce n'est pas cela qui m'amène, dit le petit en hésitant.

— Qu'est-ce donc?

— Combien y a-t-il de lieues d'ici l'Amérique?

— A peu près deux mille lieues.

— C'est bien loin, alors; et l'on met beaucoup de temps pour y aller?

— Onze à douze jours, suivant le temps qu'il fait.

— Ça coûte bien cher, Monsieur, pour aller en Amérique?

— Dame, oui, ça coûte cinq cents francs.

— Oh! que je voudrais être riche!

— Bon, pour aller en Amérique?

— Pas pour cela, Monsieur, mais pour aller avec vous.

André Rémy regarda l'enfant, qui se tenait droit et qui avait l'air déterminé.

— Tu veux me suivre, alors? Sais-tu qu'il y a du danger sur mer?

— Tant mieux, si vous mourez, qu'est-ce que me fait le reste? Je veux être avec vous quand même.

Jacques Vincent se revit à cet âge, où il faisait de bonne foi des serments, hélas! difficiles à tenir.

— Prosper, dit-il, tu es un brave garçon, va faire ton paquet, je t'emmène.

— Monsieur, il est tout prêt, je l'avais fait d'avance, avec une autre personne.

— Ah! elle veut bien...

une main pieuse a déposé une couronne de roses blanches. Le chant du *Te Deum* clôt cette fête où la patrie et la religion s'unissent si intimement, et qu'on n'oublie point lorsqu'on en a été le témoin émerveillé.

Puisqu'il s'agit des hommages rendus à Jeanne d'Arc, rappelons à ce sujet qu'à Bourges, de 1429 à 1793, il se faisait chaque année en son honneur une procession d'actions de grâces, de la cathédrale à l'église des Carmes; on en demande aujourd'hui le rétablissement.

Rouen, où il y avait tant à réparer, a rétabli, en 1886, une procession semblable.

Incendie de la Préfecture de Troyes

Les journaux nous ont annoncé que, samedi dernier, un incendie a détruit en partie la Préfecture de Troyes.

Voici ce que l'on écrivait de cette ville, le 8 mai :

« On se rappelle qu'il y a huit jours, à l'issue d'une réunion électorale tenue le soir au Cirque, celui-ci était entièrement détruit par un incendie.

« On était encore sous le coup de la pénible impression causée par ce sinistre qu'on attribue vraisemblablement à la malveillance, quand, hier, à une heure et demie de l'après-midi, le tocsin met la population en émoi. On n'entend qu'un cri : « La Préfecture est en feu ! » Ce n'est plus de la peur, c'est de la consternation. Les usines, les ateliers sont abandonnés. Tout le monde court sur le lieu de l'incendie.

« Quand on arrive, le toit est déjà en flammes. Les employés de la Préfecture sont aux fenêtres, jetant dans la cour les archives dans des voitures réquisitionnées par des gendarmes, haïonnette au canon; malgré l'affolement, le service s'organise activement.

« Le feu semble avoir pris dans les combles, au milieu du bâtiment principal; un gendarme, qui est monté presque aussitôt, n'a pu arriver à cet étage, tant la chaleur et la fumée étaient intenses.

« Le deuxième étage a été rapidement atteint; on n'a pu sauver que quelques objets précieux dans les chambres des enfants du Préfet.

« Le Préfet, M. Tournier, et sa femme étaient dans leurs appartements; on ne saurait dépeindre l'épouvante de M^{me} Tournier.

« Comme au Cirque, le feu s'est propagé avec une rapidité inconcevable; en moins d'une heure les combles sont détruits; les deux ailes pas complètement cependant; d'importants travaux de restauration étaient effectués depuis un an à la Préfecture, qui est une ancienne abbaye; ils ne sont même pas achevés.

« A trois heures, on est maître du feu. Il ne s'agit plus que de noyer le foyer.

« L'intérieur des bâtiments incendiés est la-

mentable. Les plafonds laissent tomber une pluie de boue et de plâtras.

« Une partie des papiers seulement a pu être sauvée, la plus importante, assure-t-on. A ce point de vue, c'est un véritable désastre.

« Il n'y a pas d'accidents à déplorer, si ce n'est le pompier Schaffard, sur lequel est tombée une poutre. Sa blessure est sans gravité.

« On a arrêté, à quatre heures, un individu soupçonné d'avoir mis le feu; c'est un nommé Brisson, de Mieuville, âgé de quarante ans environ, exerçant la profession de comptable.

« Hier matin, Brisson s'est présenté dans les bureaux de la Préfecture pour demander un secours; on lui remit deux francs; il s'emporta alors en disant qu'on dépensait largement l'argent pour les élections, mais que ce n'était pas pour les malheureux : « On vous flambe, » mais pas assez, votre tour pourrait venir. »

« Une heure après, l'incendie éclatait.

« Cet individu a été conduit devant les magistrats qui l'ont gardé à leur disposition; il avoue les propos, mais nie avoir mis le feu.

« Le Théâtre, qui a été menacé, est à nouveau gardé par une sentinelle.

« L'instruction au sujet de l'incendie du Cirque se poursuit. Trois personnes sont soupçonnées. »

Les pertes s'élèvent à 250,000 francs.

Le Conseil général est convoqué en session extraordinaire le 14 mai, pour s'occuper de la réédification des bâtiments.

On est moralement assuré que l'incendie est dû à une vengeance des socialistes battus aux élections du 1^{er} mai, contre le préfet qui, peu après l'incendie, recevait cette lettre :

« Monsieur le préfet, vous êtes un opportuniste. Voilà une terrible leçon qu'on vient de vous donner quasi au début de votre administration. C'est chaud ! Cette année on fera des autodafés dans toutes les contrées : blés et avoines, tout y passera. »

▲ propos de l'incendie de Troyes, le *Temps* a reçu une lettre d'un abonné qui jette un jour assez vif sur les faits et gestes des radicaux et des anarchistes de l'Aube :

« Le désastre qui vient d'atteindre la préfecture est considérable, et la population est absolument terrifiée. La représentation au théâtre a eu lieu devant une salle vide, et il est probable que le directeur va résilier pour cas de force majeure.

« Des lettres de menaces ont été adressées de tous côtés, et, pour donner une idée de l'acharnement des partis, il suffit de dire que le comité radical socialiste a publié, en dernière heure, pour le scrutin de ballottage de dimanche, un manifeste insinuant que l'incendie du cirque pourrait bien être le fait de ceux qui peuvent en bénéficier (lisez les réactionnaires et les opportunistes).

— Oai, monsieur, et quand je lui ai dit que je voulais partir avec vous, elle m'a embrassé.

André Rémy prit son cœur à deux mains et s'écria :

— Partons, je ne puis rester ici une minute de plus.

Et, suivi de Prosper et de Pluton, il se dirigea vers la voiture qui l'attendait.

A midi il était arrivé à la gare. Il fit enregistrer ses bagages et monta dans le train.

A mesure que la vapeur l'emportait loin de Paris, où il avait tant souffert, tant travaillé et où il avait entrevu le bonheur, son cœur se gonflait.

Le départ, ce n'est rien pour celui qui s'en va avec l'espoir du retour; mais c'est un triste passage pour celui qui se dit : Je ne reviendrai jamais !

A vingt-cinq ans, on dit aussi facilement jamais que toujours; on a des pensées extrêmes, radicales, que le bonhomme le *Temps* se charge d'adoucir.

Il regardait machinalement à la portière les champs passer rapidement, courant après les vignes et les vignes après les bois; il ne faisait nulle attention à ces toits de chaume qui

semblent si petits, à ces villages qui paraissent et qui disparaissent comme dans un rêve.

Les conducteurs crièrent : « Poissy ! Mantès ! dix minutes d'arrêt », sans qu'il prît même attention à ces villes.

Il rêvait, seconé par le ballonnement du wagon; il pensait à celle qui restait, et il lui reprochait tout bas, dans son cœur, de l'avoir laissé partir sans le revoir, ne fût-ce qu'un instant.

Oui, elle devait, suivant lui, envoyer au voyageur, à l'exilé, un sourire d'espoir au départ.

Il connaissait le caractère de la jeune fille et savait qu'elle ne reculait pas devant une démarche qui, à certains yeux, eût pu passer pour risquée.

Comment donc le laissait-elle partir ainsi ? Il revint à lui lorsqu'il entendit crier : « Rouen ! quinze minutes d'arrêt ».

Il descendit et alla caresser Pluton dans sa cage, puis remonta près de Prosper, qui n'osait parler et qui d'ailleurs regardait de tous ses yeux ce spectacle de la nature champêtre, si nouveau pour lui.

Il s'extasiait devant ce frais paysage qui se nomme Pavilly. Les prés allaient être en fleur,

« Depuis douze ans, Troyes est au pouvoir d'une municipalité socialiste.

« A l'heure actuelle, la police n'est pas encore payée, et, la veille de l'incendie, le maire a refusé, comme d'habitude, de solder le mois écoulé des agents.

« Municipalité échappant par la loi de 1884 à l'action du pouvoir, multiplicité de débits de boissons échappant à l'action du gouvernement, dont ils étaient jadis les auxiliaires, liberté efficace des réunions et des groupes révolutionnaires, comment serait-il possible de résister à ces éléments dans une agglomération de 60,000 habitants; car le faubourg de Saint-Savino, commune distincte mais attenante, est plus révolutionnaire, s'il est possible. Ajoutons que, la veille du sinistre, les becs de gaz avaient été ouverts dans les escaliers de la préfecture, dans un but évident d'explosion. »

Chronique Locale

ET DE LOUEST

Par décision ministérielle du 9 mai 1892 :

M. Augry, médecin aide-major de 1^{re} classe au 93^e régiment d'infanterie, à La Roche-sur-Yon, est désigné pour l'Ecole d'application de cavalerie de Saumur, en remplacement de M. Jannot.

Un concours pour le recrutement des préposés des Contributions Indirectes aura lieu le 18 juin prochain, à la Direction, à Angers.

Les candidats qui désireraient prendre part à ce concours devront se faire inscrire dans les bureaux de la Direction, sis rue Volney, 9, à Angers, avant le 23 mai courant, date de la clôture des listes.

On nous écrit de Vernouil :

« Le *Courrier de Saumur*, dans son numéro 107, 7 mai 1892, publie un article intitulé : « DANS LE BAUGELOIS ». A l'occasion des élections municipales, un correspondant anonyme qui est peut-être aussi un *Gros Bonnet*, mais qui ne mérite assurément que le vulgaire *Bonnet d'Ane*, s'en prend à tout le monde.

« Les détails donnés par le susdit correspondant et le nombre assez considérable d'exemplaires distribués dans la commune nous obligent à prendre pour nous l'article en question.

« Le *Bonnet d'Ane* sus-mentionné s'étonne bêtement, c'est le mot, de voir les honnêtes gens réclamer les libertés et les avantages qui leur sont dus, et son étonnement, savez-vous où il va le jeter ? Dans le *Courrier de Saumur*.

« De mémoire d'homme, il est vrai, tout, ici, pliait devant la volonté d'un seul, l'*ancien maire*. Le maître a disparu et, parce que, sous

et sous le souffle de la brise printanière et les rayons du soleil, la belle Normandie lui parut le plus beau pays du monde.

En lui-même il se disait :

— Nous devons être déjà bien loin !

Et, au contraire d'André Rémy, il se sentait joyeux d'aller à l'inconnu.

Oh ! la jeunesse, égoïsme naïf que nous ne savons apprécier qu'après l'avoir perdu !

(A suivre.)

CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR

Séance du 8 Mai 1892

Versements de 120 déposants (9 nouveaux), 32,541 fr. ».

Remboursements, 14,476 fr. 42.

La Caisse paie 3 fr. 50 pour cent.

Les Percepteurs des contributions directes de l'arrondissement de Saumur sont autorisés à recevoir et à payer pour le compte de la Caisse d'épargne de Saumur.

BOURSE DE PARIS

Du 10 Mai 1892

3 0/0	97 30
3 0/0 nouveau	97 25
3 0/0 amortissable	98 20
4 1/2	105 25

le souffle de liberté qui passe, les endormis se réveillent, voilà que *Bonnet d'Ane* tremble et frissonne.

« Une liste de candidats libres, indépendants, nullement privés de leurs droits civils, a paru. Quel crime ! Allons, vite, pendez-moi ça ! Une proclamation a été lancée. Quelle audace !

« Mais depuis quand donc, en France, le Français n'est-il plus libre ?

« Toutefois, le plus drôle, là où *Bonnet d'Ane* finit par perdre tout ce qui restait sous son *Bonnet*, c'est quand il veut manger du curé. Il lui en faut, dût-il en crever.

« Pauvre *Courrier de Saumur*, si tu t'étais donné la peine d'aller aux informations, tu aurais appris :

« 1^o Que la liste des candidats indépendants a été composée sans la moindre participation du curé ;

« 2^o Que la proclamation a été rédigée sans lui, mais par des hommes vraiment soucieux des intérêts de la commune et du bien des pauvres.

« D'où il résulte :
« Que ton correspondant a été mal renseigné ou qu'il est un menteur.

« Un dernier mot. Malgré les basses calomnies répandues à pleines feuilles, le peuple finira par ouvrir les yeux. Avec son simple bon sens, il comprendra facilement et très vite que les Ravachol qui font trembler les gouvernements et la société entière, ne se rencontrent que du côté de ceux qui ont pour devise : *Ni Dieu ni Maître*.

« Pourtant le correspondant du *Courrier de Saumur* mérite bien quelque récompense. A défaut de plume d'honneur, ne pourrait-on lui offrir... un *Bonnet d'Ane* ? C'est, dit-on, la seule coiffure qui convient à sa tête. »

Nous avons reçu une seconde lettre critiquant l'article intitulé : « Dans le Baugeois », paru dans le *Courrier* du 7 mai.

L'auteur de cette lettre nous étant inconnu, nous avons le regret de ne pouvoir l'accepter et tenons à la disposition de son auteur le billet renfermé sous la même enveloppe.

LES VÉLOCIPÉDISTES MILITAIRES

Une épreuve pour les candidats à l'emploi de vélocipédiste militaire aura lieu, le 9 juin prochain, au chef-lieu de chaque subdivision de la 9^e région.

Conformément aux dispositions du règlement du 2 avril 1892, insérée au *Journal officiel*, numéro du 24 avril, cette épreuve comportera trois parties :

Une visite médicale; un examen oral; une course sur route (bicyclette exclusivement).

Les militaires de la réserve et de l'armée territoriale qui désireraient y prendre part, devront faire parvenir leur demande avant le 25 mai courant.

Ceux de la subdivision d'Angers : à M. le colonel du 1^{er} cuirassiers, s'ils appartiennent à l'arme de la cavalerie; à M. le colonel du 2^e pontonniers, s'ils appartiennent à l'arme de l'artillerie; à M. le colonel du 135^e d'infanterie, s'ils appartiennent à toute autre arme.

Ceux de la subdivision de Cholet : à M. le colonel du 77^e régiment d'infanterie, quelle que soit leur arme.

Les chefs de corps feront connaître aux candidats le programme de l'examen oral, les conditions de la course et les pièces à produire, avant l'épreuve, à la commission d'examen.

CHANGEMENTS DE GARNISONS

L'état-major général n'a pas encore notifié au gouverneur de Paris et au commandant du 9^e corps le mouvement arrêté par la direction de la cavalerie.

Néanmoins, à moins de contre-ordre, il peut être considéré comme officiel.

Le 1^{er} cuirassiers ne viendra d'Angers à Versailles et le 2^e cuirassiers de Niort à Paris qu'après les manœuvres d'armée auxquelles cette brigade participera avec le 9^e corps.

Le déplacement des 3^e et 6^e cuirassiers de

Versailles et Paris à Tours pour remplacer le 25^e dragons envoyé à Angers et le 7^e hussards envoyé à Niort, porteront à douze le nombre de régiments de cavalerie ayant changé de garnison pendant les trois premiers trimestres de l'année.

La dépense qui en résultera pour l'Etat devant dépasser les crédits disponibles, le mouvement prévu pour les cuirassiers de Lyon, 3^e et 8^e régiments, avec les cuirassiers de Sainte-Menehould et Vouziers, 7^e et 10^e régiments, se trouvera ajourné.

INCENDIE DANS LA FORÊT DE BRISSAC

Le 2 mai, quelques instants après le passage du train de midi 36, un incendie s'est déclaré dans la forêt de Brissac, près de la ligne du chemin de fer.

La garde-barrière, son mari et une vingtaine de personnes ont combattu avec énergie les progrès du feu. Trois quarts d'heure ont suffi pour éteindre l'incendie.

Le feu a fait des dégâts sur une superficie de 66 ares environ. Les pertes son évaluées à la somme de 200 fr. ; une assurance les couvre.

On croit que ce sont des étincelles de la locomotive qui ont communiqué le feu. Ce n'est pas la première fois que semblable accident se produit. Les sinistres de ce genre sont, paraît-il, assez fréquents dans les bois voisins d'une ligne ferrée. Ordinairement, la compagnie indemnise les propriétaires. C'est probablement ce qui va avoir lieu dans ce dernier cas.

ANGERS. — *Nécrologie.* — Hier mardi, à 11 heures, ont eu lieu, à l'église Saint-Serge, les obsèques de M^{me} Giraud, veuve de M. Augustin Giraud, officier de la Légion d'honneur, ancien maire d'Angers, ancien député de Maine-et-Loire, décédée en sa propriété de Mopplaisir, à Angers.

Le corps a été conduit à la gare pour être dirigé sur Paris où aura lieu l'inhumation dans le caveau de la famille, au Père-Lachaise.

M^{me} Giraud était la mère de l'excellent chanteur M. Giraud, que nous avons entendu à Saumur.

TAMPONNÉ PAR UN TRAIN

Un terrible accident s'est produit dimanche soir, vers 5 heures, sur la ligne de Poitiers-Paris.

En traversant le pont du chemin de fer construit sur le Clain, près du village de l'Essart, le sieur Jallais a été tamponné par le train 38 se dirigeant vers Poitiers.

Trainé sur une longueur de 25 à 30 mètres, le malheureux fut ensuite projeté sur le parapet du pont et eut ainsi le crâne fracassé et la cuisse gauche fracturée. La mort a été instantanée.

Cet accident a causé un vive émotion parmi les promeneurs qui se trouvaient à l'assemblée de l'Essart.

M. Granger, le commissaire de surveillance à la gare et M. le sous-chef de service se transportèrent sur les lieux et procédèrent aux constatations légales.

Sur la demande de la femme Jallais, le corps de la victime a été remis le soir même à la famille.

Jallais Denis était originaire de Liniers et âgé de 54 ans. Il laisse quatre enfants dont le plus jeune est âgé de 15 ans.

Il y a cinq ans environ, un des enfants de Jallais avait été tué au même endroit et dans les mêmes circonstances.

Assises de Maine-et-Loire

Affaire Péribois; vol qualifié

L'accusé Augustin-Joseph Péribois est né à Laval le 2 février 1871, il était jardinier. Voici les charges relevées contre lui.

Dans le courant du mois de décembre dernier, Péribois, qui subit à la maison centrale de Fontevraut une peine de quatre années d'emprisonnement à laquelle il a été condamné le 5 août 1891 par la Cour d'assises de Maine-et-Loire, pour vols qualifiés, adressa à M. le procureur de la République, à Angers, une lettre dans laquelle il se déclarait coupable de différents vols, commis dans les arrondissements de Saumur et de Baugé.

L'instruction suivie contre lui n'a pu établir que les faits suivants :

Le 22 juin 1891, Péribois pénétra, par effraction et avec escalade, dans une maison sise près du bourg de Villebernier. Il ouvrit une armoire avec une clef qu'il trouva cachée sous le traversin du lit et s'empara de deux portemonnaie et d'une somme de 88 fr. En quittant la maison, il eut soin de réparer le désordre qu'il y avait mis.

Péribois est âgé de 21 ans, il a subi huit condamnations. Les plus mauvais renseignements sont donnés sur son compte.

Le jury rapporte un verdict affirmatif avec circonstances atténuantes.

M. le président. — Péribois, vous n'avez rien à ajouter pour votre défense ?

R. — Non, Monsieur.

D. — Vous demandez l'indulgence de la Cour ?

R. — Ça m'est bien égal.

La Cour condamne Péribois à cinq ans d'emprisonnement et dit que la peine se confondra avec celle de quatre années que le condamné subit en ce moment à Fontevraut.

UN ACCIDENT MORTEL

On écrit de Monnaie :
« Un accident mortel a été occasionné avant-hier par une bicyclette.

« Un vieillard se trouvait sur la route de Monnaie. Il n'entendit pas la trompe du véloceman et fut renversé si malheureusement que quelques heures après il avait cessé de vivre. Cet accident, d'après nos renseignements, ne saurait être imputé au bicycletiste. »

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 10 mai 1892.

Après la hausse des jours précédents, la spéculation opère quelques réalisations qui occasionnent un temps d'arrêt dans le mouvement et une légère réaction sur quelques valeurs.

Le 3 0/0 ancien est cependant très ferme à 97.60 ; le nouveau à 97.70 et le 4 1/2 à 105.35.

L'Italien reste en avance sur la veille à 90.35. On est convaincu que le nouveau ministère continuera la politique inaugurée par le précédent cabinet. L'Extérieure est plus faible à 64 29/32. Le 3 0/0 Portugais cote 28 1/4. Malgré les bruits les plus contradictoires on croit à une solution prochaine des négociations engagées entre le délégué du gouvernement et les comités. Le Rouble étant plus faible, le nouveau Russe recule à 76.75 et l'Orient à 69.80.

L'action de la Banque de France est en progrès à 4.460. Le Crédit Foncier se maintient ferme à 1,210 fr. La Banque de Paris a un marché très actif à 650. L'assemblée des actionnaires convoquée aujourd'hui a approuvé les comptes et voté toutes les propositions présentées par le conseil. Le dividende de l'exercice a été fixé à 30 francs comme nous l'avions annoncé.

Le Crédit Lyonnais est bien tenu à 786. Son dernier bilan mensuel démontre par l'augmentation du portefeuille commercial et du chiffre des acceptations que son fonctionnement ne se ressent pas de la crise commerciale. La Société Générale se maintient à 466.25. Le bilan au 30 avril accuse un chiffre de bénéfices nets de 1,348,000 contre 1,337,000 en 1891.

Les Chemins économiques valent 402.50. Informations financières. — La Banque d'escompte tiendra son assemblée générale le 30 courant pour l'approbation des comptes de l'année et la fixation du dividende.

Marché de Saumur du Samedi 7 Mai

Froment-commerce, Phecolitre	19 50	Bœuf ou vache, le kil.	1 80
id. halle (moyenne)	19 30	Veau	2 —
Méteil	15 80	Mouton	2 40
Seigle	12 30	Porc	1 60
Orge	—	Poulets la couple	4 50
Avoine	7 50	Dindonneaux	20 —
Sarrasin	12 —	Canards	4 50
Haricots blancs	20 —	Oies	10 —
Haricots rouges	19 —	Beurre le kilog.	2 20
Fèves	—	Œufs la douzaine	— 70
Noix	18 —	Poin, la charretée de 780 kilog.	80 —
Châtaignes	—	—	75 —
Sel les 100 kil.	15 —	Paille	35 —
Son	12 —	Huile de noix, 50 kil.	130 —
Pommes de terre, la barrique	10 —	Chanvre 1 ^{re} qualité	32 —
Farine, la culasse de 157 kilog.	56 —	id. 2 ^e	30 —
Pain 1 ^{re} qual., le kil.	—	id. 3 ^e	28 —
id. 2 ^e id. 0f. 33 33	—	Charbon de bois, les 100 kilog.	16 —
id. 3 ^e id. 0f. 31 88	—	Charbon de terre	4 50

Au restaurant.
Un monsieur, qu'à ses longs favoris on reconnaît pour un magistrat, achève de déjeuner et commande :

— Un café.
Mais, se ravissant :
— Ah ! fichtre, non ! dit-il : j'ai à juger... le café m'empêcherait de dormir !

Un quidam vient d'être insulté par Boireau. Furieux, il lui tend sa carte :
— Tenez, monsieur, je reste chez moi demain toute la journée !
Boireau, gravement :
— Moi, aussi, monsieur !

M. Prateau, Pharmacie Centrale, rue de la Tonnelle, 27, à Saumur, vient de s'assurer le dépôt unique, pour la région, des :

PILULES MARTIALES

De CH. VAIDY
Pharmacien à Tremoult (Loire-Inférieure).
Ce ferrugineux est sans conteste celui qui guérit, de la façon la plus prompte et la plus radicale, les affections du sang, telles que :
Anémie, Chlorose, Eczéma.
20 années de succès toujours croissants ont fait des Pilules Martiales le ferrugineux le plus populaire qu'il y ait.
N. B. En cas de constipation, employer en même temps les Pilules Purgatives de Ch. Vaidy.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, Rue Saint-Jean, Saumur.

P. ANDRIEU

ARTICLES DIMINUÉS
Sucre.
Café.
Bougie.
Chocolat.
Conserves.
Sirops.
Vin rouge.
Vin blanc.
Rhum.

Expédition franco à domicile par commande de 50 fr., Sucre excepté.

GLYCÉRINE MINÉRALISÉE PARFUMÉE

Et Alcoolat composé
De A. RIVAUD
Chimiste breveté, à SAUMUR
Médaille aux Expositions.



Cette glycérine se prépare en rouleaux pour bains, en flacons pour la toilette, elle prévient et guérit promptement les affections de la peau, qu'elle adoucit et parfume. Dartres, Eczéma, Démangeaisons.

Elle est précieuse pour les soins hygiéniques quotidiens et intimes.
L'ALCOOLAT composé perfectionné RIVAUD est spécialement recommandé contre le pityriasis (pellicules cause de la chute des cheveux) ; les effets obtenus sont très prompts et assurent une guérison complète et durable. Les médecins l'ordonnent journellement.
Lire la notice, envoyée franco sur demande.
Dépôt général chez l'inventeur, à Saumur. Se trouve partout : pharmacies, bains, coiffeurs, etc., etc.

PAUL GODET, propriétaire-gérant

Études de M^{rs} Louis ALBERT, avoué-licencié à Saumur, rue de la Petite Douve, n^o 7, et de M^{rs} BRAC, notaire à Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques
DE
BIENS DE MINEURS
Consistant en :

Maisons d'habitation

Et dépendances
sur Jardins et diverses Parcelles de Terre, Vigne, Pré, Bois et Landes, Situées communes de Cizay, District, le Couray-Macouard, Meizac, Montfort, Forges, Courchamps et les Ultras (arrondissement de Saumur).

L'ADJUDICATION aura lieu le DIMANCHE 29 MAI 1892, à midi, en la salle de la mairie de la commune de Courchamps, par le ministère de M^{rs} BRAC, notaire à Saumur, commis à cet effet.

On lui savoir à tous ceux qu'il appartiendra.

Qu'en exécution d'un jugement rendu sur requête par le Tribunal civil de première instance de Saumur, en date du six mai mil huit cent quatre-vingt-douze,

Et aux requêtes, poursuites et diligences de : Madame Anne Abraham, veuve de Monsieur Etienne Garnier, ladite dame propriétaire cultivatrice, demeurant au Mihervé, commune de Courchamps, agissant en qualité de tutrice naturelle et légale de son fils mineur Etienne Garnier, issu de son mariage avec le feu sieur Garnier, son mari décédé, ayant M^{rs} Louis ALBERT pour avoué ;

En présence ou lui dûment appelé de M. François Ribot, propriétaire au Mihervé, commune de Courchamps, pris au nom et comme subrogé-tuteur dudit mineur Garnier, sus-nommé ;
Il sera prononcé, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, par le ministère de M^{rs} BRAC, notaire à Saumur, à l'adjudication publique et à l'extinction des feux des immeubles dont la désignation suit.

DÉSIGNATION

Immeubles situés sur la commune de Cizay

Premier lot.
Un morceau de terre, contenant huit ares vingt-cinq centiares, sis au Champ-Juteau, joignant au levant et au midi Jamin, au nord Marcheteau.
Mise à prix..... 140 fr.
Deuxième lot.
Un morceau de terre, contenant huit ares vingt-cinq centiares, sis au même lieu, joignant au levant, au midi et au nord Jamin.
Mise à prix..... 140 fr.
Troisième lot.
Une pièce de terre, contenant quarante-quatre ares, sise au lieu dit la Longeais, joignant au levant Gagneux, et au midi Ja-

min.
Mise à prix..... 770 fr.

Quatrième lot.
Une pièce de terre en sainfoin et vigne, contenant un hectare quatre-vingt-douze ares cinquante centiares, située au lieu dit le Breuil, joignant au levant le chemin, au nord les héritiers Larivière, au midi un fossé.
Mise à prix..... 2,800 fr.

Cinquième lot.
Un morceau de terre, contenant vingt-sept ares cinquante centiares, situé aux Jarrasses, joignant au levant Salzay et au couchant Courjaret.
Mise à prix..... 480 fr.

Sixième lot.
Un morceau de terre, contenant cinq ares cinquante centiares, sis au même lieu, joignant au levant Bonnet, au midi Langlois, au nord Naudin, sur ce terrain se trouve un noyer.
Mise à prix..... 100 fr.

Septième lot.
Un morceau de terre, contenant cinq ares cinquante centiares, au même lieu, joignant au midi Naudin.
Mise à prix..... 90 fr.

Huitième lot.
Un morceau de terre sis au même lieu, contenant huit ares vingt-cinq centiares, joignant au levant Maurice, et au couchant Neau.
Mise à prix..... 120 fr.

Nuvième lot.
Un morceau de terre, contenant onze ares, sis au lieu dit les Coulées du Breuil, joignant au levant Jamin, au midi Jamin, et au nord un chemin.
Mise à prix..... 160 fr.

Dixième lot.
Un morceau de vigne sis au Champ-Marquis, contenant huit ares vingt-cinq centiares, joignant au levant Michel et au couchant

veuve Sebille.
Mise à prix..... 100 fr.

Onzième lot.
Un morceau de vigne, contenant huit ares vingt-cinq centiares, sis au même lieu, joignant au levant Georget, au midi Juteau, au nord Lecevre.
Mise à prix..... 100 fr.

Douzième lot.
Un morceau de terre, contenant cinq ares cinquante centiares, au lieu dit les Cercles, joignant au levant Herbault, au midi Dessard.
Mise à prix..... 60 fr.

Treizième lot.
Cinq ares cinquante centiares de vigne, aux Palaines, joignant au levant Gullon, au midi Caillerit, au nord Dubré.
Mise à prix..... 50 fr.

Quatorzième lot.
Un morceau de vigne contenant cinq ares cinquante centiares, sis au Bas-Godin, joignant au levant et au midi une route, au couchant Dubré.
Mise à prix..... 30 fr.

Quinzième lot.
Deux ares quinze centiares de vigne, aux Challes ou la Souche, joignant au levant Bruère, au couchant Porcher.
Mise à prix..... 45 fr.

Seizième lot.
Un morceau de vigne, contenant cinq ares cinquante centiares, sis aux Godins, joignant au levant Langlois, au couchant veuve Sebille.
Mise à prix..... 50 fr.

Dix-septième lot.
Un morceau de vigne, d'une contenance de quatre ares onze centiares, sis au même lieu, joignant au levant un chemin, au couchant Beaumont.
Mise à prix..... 25 fr.

d'une contenance de seize ares cinquante centiares, joignant au levant Sebille, au couchant un chemin.
Mise à prix..... 120 fr.

Dix-neuvième lot.
Un morceau de vigne, contenant huit ares vingt-cinq centiares, sis à Sazay, joignant au levant Ribot, au midi Taureau, au nord un chemin.
Mise à prix..... 50 fr.

Vingtième lot.
Une pièce de vigne, sise au même lieu, contenant treize ares soixante-quinze centiares, joignant au levant Herbault, au couchant Ribot.
Mise à prix..... 80 fr.

Vingt et unième lot.
Un morceau de vigne, sis au Pas-du-Taie, contenant cinq ares cinquante centiares, joignant au levant un chemin, au couchant Lecevre.
Mise à prix..... 30 fr.

Vingt-deuxième lot.
Un morceau de terre, près Cizay, contenant onze ares, joignant au levant un fossé, au midi Vincelot, au nord Gagneux et au couchant un fossé.
Mise à prix..... 100 fr.

Vingt-troisième lot.
Un morceau de vigne, d'une contenance de deux ares soixante-quinze centiares, sis au Paradis, joignant au levant Ballu, au couchant Chauvigné, au midi veuve Sebille, au nord le Coteau.
Mise à prix..... 10 fr.

Vingt-quatrième lot.
Une pièce de terre en vigne, sise aux Battes, contenant deux ares soixante-quinze centiares, joignant au midi un chemin, au nord Meunier.
Mise à prix..... 10 fr.

Vingt-cinquième lot.
Un morceau de vigne contenant un ares trente-huit centiares, sis aux Battes, joignant

gnant au midi Lecesvre, au nord un chemin.

Mise à prix 5 fr.

Vingt-sixième lot.

Un morceau de vigne, sis à Fontenaille, contenant trente-trois ares, joignant au levant Jamin, au midi Delaveau.

Mise à prix 240 fr.

Vingt-septième lot.

Une pièce de terre en vigne, sise au même lieu, contenant vingt-deux ares, joignant au levant Mademoiselle Delaveau, au midi divers, au nord le vendeur, au couchant Péan Jean.

Mise à prix 160 fr.

Vingt-huitième lot.

Un morceau de terre, sis aux Hauts-Vignes, contenant vingt-deux ares, joignant au levant Baranger, au couchant Delaveau.

Mise à prix 160 fr.

Immeubles situés commune de Distré

Vingt-neuvième lot.

Une pièce de terre, sise aux Grenelles, contenant huit ares vingt-cinq centiares, joignant au levant Lecesvre, au nord et au couchant Maurice.

Mise à prix 60 fr.

Trentième lot.

Un morceau de terre, sis au Carabin, contenant cinq ares cinquante centiares, joignant au levant un chemin, au couchant Audineau.

Mise à prix 40 fr.

Trentième lot.

Un morceau de terre, sis au même lieu, d'une contenance de cinq ares cinquante centiares, joignant au levant un chemin, au couchant Geslin.

Mise à prix 40 fr.

Trentième lot.

Un morceau de terre, contenant huit ares vingt-cinq centiares, sis au Champ-d'A-louettes, joignant au levant Fouché et au couchant Gasteau.

Mise à prix 60 fr.

Trentième lot.

Un morceau de terre, sis au même lieu, contenant huit ares vingt-cinq centiares, joignant au levant Chatain, au midi Gasteau, au nord Pinot.

Mise à prix 60 fr.

Trentième lot.

Un morceau de terre, sis au même lieu, de onze ares, joignant au levant Linard, au couchant Noutreau.

Mise à prix 60 fr.

Trentième lot.

Une pièce de terre, au même lieu, d'une contenance de huit ares vingt-cinq centiares, joignant au levant Linard et au couchant Dessard.

Mise à prix 60 fr.

Trentième lot.

Une pièce de terre, sise à la Perruche, contenant huit ares vingt-cinq centiares, joignant au levant Hubault, au couchant Neau.

Mise à prix 60 fr.

Trentième lot.

Un morceau de terre, sis au Van, contenant onze ares, joignant au levant Hubault, au couchant Chatain.

Mise à prix 100 fr.

Trentième lot.

Un morceau de terre, contenant huit ares vingt-cinq centiares, au même lieu, joignant au levant le ruisseau et au couchant Caillerit.

Mise à prix 70 fr.

Trentième lot.

Un morceau de terre, sis au Carabin, joignant au levant Pauget et au couchant Beaumont.

Mise à prix 120 fr.

Immeubles situés commune du Coudray

Quarantième lot.

Un morceau de pré, sis au pré de Bron, contenant vingt-deux ares, joignant au levant le Thouet, au nord Charbonnier et au couchant le Thouet.

Mise à prix 950 fr.

Immeubles situés commune de Meigné

Quarante-unième lot.

Un morceau de bois taillis d'un an, sis au bois de Crue, d'une superficie de seize ares cinquante centiares, joignant au levant Tusselin, au midi de la Selle.

Mise à prix 30 fr.

Quarante-deuxième lot.

Une pièce de terre en landes, sise au même lieu, contenant onze ares, joignant au levant Tusselin, au nord de la Selle.

Mise à prix 40 fr.

Immeubles situés commune de Montfort

Quarante-troisième lot.

Un morceau de terre en sainfoin, sis à Saint-Hilaire-de-Montfort, contenant seize ares cinquante centiares, joignant au levant la route et au couchant Delaveau.

Mise à prix 240 fr.

Immeubles situés commune de Forges

Quarante-quatrième lot.

Onze ares de taillis, sis au bois du Géard, joignant au nord Milon, au midi de la Selle.

Mise à prix 80 fr.

Immeubles situés commune de Courchamps

Quarante-cinquième lot.

Un morceau de vigne, contenant deux ares cinquante centiares, sis aux Fresches, joignant au levant et au nord et au couchant Milon.

Mise à prix 40 fr.

Quarante-sixième lot.

Un morceau de vigne, contenant quatre ares douze centiares, sis aux Guignets, joignant au levant Muine et au couchant le chemin.

gnant au levant Muine et au couchant le chemin.

Mise à prix 60 fr.

Quarante-septième lot.

Un morceau de vigne, aux Boutifolles, de onze ares, joignant au levant Chevalier et au couchant veuve Sébille.

Mise à prix 100 fr.

Quarante-huitième lot.

Un morceau de vigne, contenant treize ares cinquante centiares, sis au lieu dit Sous-les-Pressoirs, joignant au levant un sentier et au couchant Delogéau.

Mise à prix 260 fr.

Quarante-neuvième lot.

Un morceau de vigne au même lieu, contenant six ares quatre-vingt-huit centiares, joignant au levant Riveneau, au couchant Tessier.

Mise à prix 140 fr.

Cinquantième lot.

Une parcelle de vigne contenant un are dix centiares, au même lieu, joignant au levant Hubault, au couchant Malécot.

Mise à prix 30 fr.

Cinquante-unième lot.

Une pièce de terre en luzerne, sise au lieu dit la Chapelle, contenant huit ares vingt-cinq centiares, joignant d'un côté Tusselin, au couchant un chemin.

Mise à prix 180 fr.

Cinquante-deuxième lot.

Une pièce de terre partie en sainfoin sise à la Grande-Maison-du-Jarosse, contenant deux hectares quarante-sept ares cinquante centiares, joignant au levant Herbault, au couchant et au midi des chemins, au nord Massa.

Mise à prix 4.350 fr.

Cinquante-troisième lot.

Un morceau de terre à Jarosse, contenant huit ares vingt-cinq centiares, joignant au levant la veuve Garnier, au couchant Jamin.

Mise à prix 150 fr.

Cinquante-quatrième lot.

Une pièce de terre sise aux Boutifolles, contenant huit ares vingt-cinq centiares, joignant au levant Brisset, au couchant Herbault et autres.

Mise à prix 95 fr.

Cinquante-cinquième lot.

Une pièce de terre contenant huit ares vingt-cinq centiares, sise aux Epairés, joignant au levant Jamin, au couchant veuve Guibert.

Mise à prix 150 fr.

Cinquante-sixième lot.

Une pièce de terre, contenant seize ares cinquante centiares, sise au même lieu, joignant au levant Charbonneau, au couchant Bonnet.

Mise à prix 240 fr.

Cinquante-septième lot.

Une parcelle de terre de huit ares vingt-cinq centiares, sis à la Pierre-Couverte, joignant au levant Charpy, au couchant Coignée.

Mise à prix 120 fr.

Cinquante-huitième lot.

Une parcelle de terre de trois ares, sise au chemin du Marais, joignant au levant Langlois, au couchant Ribot.

Mise à prix 40 fr.

Cinquante-neuvième lot.

Une parcelle de terre, sise à l'Epinais, contenant un are trente-huit centiares, joignant au levant Charpy, au midi Charbonneau.

Mise à prix 15 fr.

Soixantième lot.

Une pièce de terre contenant huit ares vingt-cinq centiares, sise à la Treille, joignant au levant Benoist, au couchant Charbonneau.

Mise à prix 100 fr.

Soixante-unième lot.

Une parcelle de vigne contenant cinq ares cinquante centiares, sise à la Place, joignant au midi Chevalier, au nord un chemin.

Mise à prix 60 fr.

Soixante-deuxième lot.

Une parcelle de terre de seize ares cinquante centiares, sise à la Treille, joignant au midi un chemin, au nord un ruisseau.

Mise à prix 190 fr.

Soixante-troisième lot.

Une parcelle de terre de onze ares, sise au même lieu, joignant au levant Gasnault, au couchant Caillerit.

Mise à prix 70 fr.

Soixante-quatrième lot.

Une parcelle de terre, sis à l'Epinais, contenant onze ares, joignant au levant Dubré et autres, au couchant Chouteau.

Mise à prix 160 fr.

Soixante-cinquième lot.

Une parcelle de terre de cinq ares cinquante centiares, sise au même lieu, joignant au midi un sentier, au nord Girault.

Mise à prix 50 fr.

Soixante-sixième lot.

Une pièce de terre, partie en vigne, sise au lieu dit Derrière-les-Champs, contenant quarante-quatre ares, joignant au levant Végé, au couchant et au couchant Bougnot.

Mise à prix 760 fr.

Soixante-septième lot.

Une parcelle de terre et vigne, contenant cinq ares cinquante centiares, sise à la Bigote, joignant au midi un chemin, au nord Caillerit.

Mise à prix 50 fr.

Soixante-huitième lot.

Une parcelle de terre, sis au même lieu, contenant treize ares cinquante centiares, joignant au levant la vigne ci-dessus, au couchant Tusselin.

Mise à prix 90 fr.

Soixante-neuvième lot.

Une parcelle de terre, au même lieu, contenant un are trente-huit centiares, joignant au midi Hubault, au nord un ruisseau.

Mise à prix 10 fr.

Soixante-dixième lot.

Un morceau de vigne, sis au lieu dit le Quartier, contenant cinq ares cinquante centiares, joignant au levant Taureau, au couchant Langlois.

Mise à prix 50 fr.

Soixante-onzième lot.

Un morceau de vigne, contenant cinq ares cinquante centiares, sis à Fribureau, joignant au levant Tusselin, au couchant Lecesvre.

Mise à prix 50 fr.

Soixante-douzième lot.

Une parcelle de terre de cinq ares cinquante centiares, sise au Pilebout, joignant au levant Guibert, au couchant Pauge, sur laquelle parcelle existent trois poulpiers.

Mise à prix 40 fr.

Soixante-treizième lot.

Un morceau de vigne, au Clos-Sourd, contenant un are, joignant au levant un chemin, au couchant Robin.

Mise à prix 5 fr.

Soixante-quatorzième lot.

Une pièce de vigne, sise à la Ronère, contenant treize ares cinquante centiares, joignant au levant Taureau, au couchant héritiers Papin.

Mise à prix 150 fr.

Soixante-quinzième lot.

Une pièce de vigne contenant cinq ares cinquante centiares, sise au Quartier, joignant au levant Charpy et au couchant un chemin.

Mise à prix 75 fr.

Soixante-seizième lot.

Une pièce de vigne, sise à la Grande-Gué-rine, contenant treize ares cinquante centiares, joignant au levant un sentier et au couchant Tusselin.

Mise à prix 150 fr.

Soixante-dix-septième lot.

Une parcelle de bois taillis, au Bois du Patis, contenant cinq ares cinquante centiares, joignant au levant Langlois et au couchant Charpy (avec gros arbres).

Mise à prix 70 fr.

Soixante-dix-huitième lot.

Une pièce en bois taillis, sise au Bois de la Batte, contenant cinquante-cinq ares, joignant au levant un chemin et au couchant Bousseau.

Mise à prix 800 fr.

Soixante-dix-neuvième lot.

Une pièce en bois taillis, sise au Bois de Courchamps, contenant vingt-deux ares, joignant au levant Bruère, au midi Langlois, au nord un cours d'eau, au couchant veuve Simon.

Mise à prix 210 fr.

Quatre-vingtième lot.

Une pièce de cinq ares cinquante centiares de friche en bois, au Lisonneau, joignant au levant Bangé, au couchant Grandin.

Mise à prix 15 fr.

Quatre-vingt-unième lot.

Un morceau de treize ares cinquante centiares de vigne, au même lieu, joignant au levant Bodet, au couchant Roy.

Mise à prix 140 fr.

Quatre-vingt-deuxième lot.

Un morceau de terre en friche de un are, situé en Torigné, joignant au levant Meunier, au couchant Chauvigné.

Mise à prix 5 fr.

Quatre-vingt-troisième lot.

Un morceau de terre en friche de cinq ares cinquante centiares, situé aux Prés-Neau, joignant au levant la veuve Girault, au couchant Charbonneau.

Mise à prix 18 fr.

Quatre-vingt-quatrième lot.

Une pièce de deux ares cinquante centiares de taillis, aux Prés-Neau, joignant au levant veuve Sébille, au couchant Ribot.

Mise à prix 8 fr.

Quatre-vingt-cinquième lot.

Un morceau de vigne, contenant huit ares vingt-cinq centiares, au lieu dit la Place, joignant au levant Guibert, au couchant la route.

Mise à prix 115 fr.

Quatre-vingt-sixième lot.

Un morceau de vigne de deux ares cinquante centiares, sis au même lieu, joignant au levant Caillerit, au midi Pierre Geay, au nord Caillerit, au couchant Boivin.

Mise à prix 20 fr.

Quatre-vingt-septième lot.

Un morceau de vigne, sis au même lieu, contenant huit ares vingt-cinq centiares, joignant au levant la route, au couchant Roy.

Mise à prix 115 fr.

Quatre-vingt-huitième lot.

Un morceau de onze ares de vigne, sis au Pré-Neau, joignant au levant veuve Sébille, au couchant Tessier.

Mise à prix 100 fr.

Quatre-vingt-neuvième lot.

Une parcelle de terre de six ares quatre-vingt-sept centiares, sise aux Carrioux, joignant au levant Ribot, au couchant un chemin.

Mise à prix 75 fr.

Quatre-vingt-dixième lot.

Une parcelle de terre, contenant huit ares vingt-cinq centiares, au même lieu, joignant au levant Herbault, au couchant Boivin.

Mise à prix 75 fr.

Quatre-vingt-onzième lot.

Une pièce de terre en sainfoin, sise au Follet, contenant cinquante-cinq ares, joignant au levant un ruisseau, au couchant un chemin.

Mise à prix 1.000 fr.

Quatre-vingt-douzième lot.

Une parcelle de terre de quatre ares onze centiares, sise à la Poyanne, joignant au levant Guibert, au couchant Riveneau.

Mise à prix 15 fr.

Quatre-vingt-treizième lot.

Une parcelle de terre, contenant huit ares vingt-cinq centiares, sise au même lieu, joignant au levant Riveneau, et au couchant un chemin.

Mise à prix 35 fr.

Quatre-vingt-quatorzième lot.

Une petite maison, sise au Mihervé, commune de Courchamps, joignant la veuve Sébille de tous côtés, composée d'une chambre à feu au rez-de-chaussée et deux petites chambres en haut, puits commun, cour commune avec la veuve Sébille, droit de passage dit à Dubré, cave sous la cour, avec pressoir, servitudes de passage sur Galluis pour aller à la cave.

Mise à prix 500 fr.

Quatre-vingt-quinzième lot.

Une maison, occupée par la veuve Garnier,

au Mihervé, commune de Courchamps, donnant sur le chemin de Montfort, comprenant un rez-de-chaussée une chambre à feu, une chambre froide, grenier au-dessus. Sur la route, ancien atelier de forgeron avec forge, écurie, chambre avec four, grenier régnant sur le tout, petite cour devant la maison, derrière la maison petite cour, écurie et grenier au-dessus d'un hangar, puits.

En contre-bas de la maison, entrée commune avec M. Lecompte, hangar, trois petits toits à pores, puits, deux caves sous la maison et la cour, une avec pressoir, une autre cave sous M. Jamin, avec pressoir, boulangerie et autres caves sous M. Langlois.

A droite de la rampe d'accès pour les caves, terre-plein servant de petite cour, d'une contenance de un are trente-huit centiares et derrière cette petite cour, jardin, joignant au levant la cour de la veuve Sébille, au nord Quérat, au midi la cour ci-dessus, et au couchant Langlois et un clos en vigne et luzerne renfermé de murs, en face la maison ci-dessus, contenant environ onze ares.

Mise à prix 2.700 fr.

Quatre-vingt-seizième lot.

Une maison, dont l'entrée est commune avec la famille Riveneau, donnant accès sur la route de Montfort et composée au rez-de-chaussée d'une chambre à feu et d'une chambre froide, grenier, remise, vieilles écuries, cour renfermée de murs, jardin au couchant, renfermé de murs et donnant au nord sur le chemin de Montfort, cave sous la cour de Riveneau, communauté au four de la maison du même et au puits près la maison Bonnet et Riveneau, passage en la cour de Bonnet; le tout d'une contenance de onze ares environ, joignant au levant la maison, au couchant Tessier, au midi divers, et au nord le chemin.

Mise à prix 1.500 fr.

Immeuble sis commune des Ulmes.

Quatre-vingt-dix-septième lot.

Un morceau de vigne, sis à la Boutonnière, contenant onze ares, joignant au midi Champion, au couchant Razin, de Rou.

Mise à prix 250 fr.

Immeuble sis commune de Cizay.

Quatre-vingt-dix-huitième et dernier lot.

Une pièce de terre, contenant deux ares cinquante centiares, sis au Chatenay, joignant un sentier et Deville.

Mise à prix 50 fr.

Total des mises à prix : 24,111 fr.

S'adresser, pour tous autres renseignements :

Soit à M^e LOUIS ALBERT, avoué poursuivant la vente;

Soit à M^e BRAC, notaire à Saumur, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Fait et rédigé par l'avoué-licencié sous-signé.

Saumur, le neuf mai mil huit cent quatre-vingt-douze.

L. ALBERT.
Enregistré à Saumur, le onze mai mil huit cent quatre-vingt-douze, ce Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.
Signé: L. PALUSTRE.

MAISON

A Louer présentement

A Villebernier,

CONNUE SOUS LE NOM DE

CHAPEAU-ROUGE